CANTON DE / TOWNSHIP OF

LOW

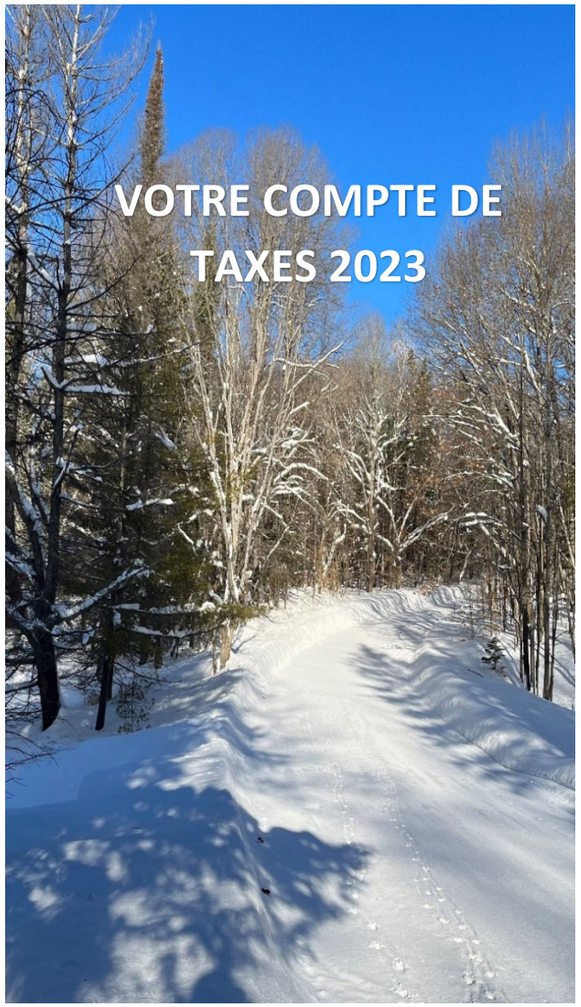

VOTRE COMPTE DE TAXES 2023

BUDGET 2023

Rôle d'évaluation	266 612 600 $
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	1 554 485 $
Taxes services municipaux	1 009 074 $
Total taxes	2 563 559 $
Transfert (subventions)	595 656 $
Services rendus	8 000 $
Imposition de droits	178 000 $
Autres revenus	97 736 $
Total revenus	3 442 951 $
Charges	
Administration générale	735 184 $
Sécurité publique	466 234 $
Transport	1 111 757 $
Hygiène du milieu	705 292 $
Aménagement, urbanisme	119 602 $
Loisirs et culture	109 727 $
Frais de financement	44 790 $
Affectations et fonds réservés	150 365 $
Total charges	3 442 951 $

Voici des variations qui ont un impact sur le budget 2023 :

Dépenses	Budget 2023	Budget 2022	% de variation
Sureté du Québec	169 677 $	161 752 $	+ 4,90 %
Quote-part MRC	298 821 $	235 426 $	+ 26,93 %
Matières résiduelles	568 743 $	256 911 $	+ 121,38 %
Autres dépenses	2 405 710 $	2 367 940 $	+ 1,6 %

La municipalité a réussi à contrôler ses coûts pour limiter l'augmentation du compte de taxes. Le taux général de taxation est passé de 0,854 $/100 $ d'évaluation à 0,5655 $/100 $ d'évaluation.

Pour de plus amples renseignements sur le budget 2023, veuillez consulter notre site web sous la rubrique budgets.

PAIEMENT DU COMPTE

Le paiement du compte de taxes est exigible le **27 mars 2023**. Toutefois, un compte de taxes qui dépasse 300 $ peut être acquitté en 4 versements :

1. **Au plus tard le 27 mars**
2. **Au plus tard le 29 mai**
3. **Au plus tard le 31 juillet**
4. **Au plus tard le 2 octobre**

Mode de paiement des taxes municipales

1. **À votre institution financière**
2. **Par la poste : chèque**
3. **Comptant et Interac en personne.**

Les cartes de crédit ne sont **pas** acceptées.

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15 %) à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est ajoutée au montant des taxes exigibles.

L'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, évalués sur une même base et à une même date. En vigueur pour trois exercices financiers, il sert principalement à indiquer la valeur des immeubles pour établir la taxation foncière municipale.

La valeur des propriétés pour ce rôle est établie en fonction de la valeur du marché au 1er juillet 2021 en vertu de l'article 46 de la loi sur la fiscalité municipale. La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est désignée organisme responsable du rôle d'évaluation.

Si vous souhaitez demander une révision de votre évaluation, la date limite est le **30 avril 2023 !**

Pour toute demande d'information, vous pouvez communiquer avec la MRC au numéro 819 463-3241 poste 250. Il s'agit d'une boîte vocale et votre appel sera retourné rapidement.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le 1er janvier 2023, la collecte des matières organiques (compost) a débuté. Nous vous encourageons à intégrer cette nouvelle habitude de tri des matières résiduelles et à les déposer dans les bacs appropriés.

Consultez votre calendrier de collecte ainsi que le dépliant sur les matières acceptées et refusées ainsi que quelques trucs et astuces.

Il est impératif de poursuivre nos efforts pour la réduction des matières qui finissent à l'enfouissement, qui est en lien direct avec les subventions que nous sommes en droit d'obtenir de RECYC-QUÉBEC.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Carole Robert	maire@lowquebec.ca
Joanne Mayer	jmayer@lowquebec.ca
Maureen Rice	mrice@lowquebec.ca
Maureen McEvoy	mmcevoy@lowquebec.ca
Luc Thivierge	lthivierge@lowquebec.ca
Lee Angus	langus@lowquebec.ca
Ghyslain Robert	grobert@lowquebec.ca

Les rencontres du conseil auront lieu à la salle Héritage située au 4C, chemin D'Amour.

9 janvier	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	5 septembre (mardi)
3 avril	2 octobre
1er mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

4A, chemin D'Amour
Low (Québec) J0X 2C0
819 422-3528 www.lowquebec.ca